



ARRETE N°2024-254

PORTANT TABLEAUX ANNUELS D'AVANCEMENT DE GRADE

La Vice-Présidente de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération 2018-124 en date du 31 mai 2018 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial en date du 07 mai 2018 ;

Vu l'arrêté n° 2023-472 en date du 19 décembre 2023 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 3 ans,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	Delphine FUZEAU.....	F...	Adjoint administratif principal de 2ème classe	.././.....	01/11/2024
2	Flavie MARTINEAU.....	F...	Adjoint administratif principal de 2ème classe	.././.....	01/11/2024
3/./.....	.././.....
4/./.....	.././.....

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	4
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	2
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	2
Effectif du grade d'avancement	0	6

Avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	HAURE Pierre.....	...H	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	.././.....	01/10/2024
2/./.....	.././.....
3/./.....	.././.....
4/./.....	.././.....

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	3	2
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	
Effectif du grade d'avancement	9	2

Avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	HOUR Christophe.....	...H	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	.././.....	01/10/2024
2/./.....	.././.....
3/./.....	.././.....
4/./.....	.././.....

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	0
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	0
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	0
Effectif du grade d'avancement	0	0

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à MONTMORILLON
Le 17 juillet 2024,
La Vice -Présidente,
Gisèle JEAN



L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

